

DROM, août 2001



COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

AMELIORATION DE L'HABITAT

L'O.P.A.H. du Revermont (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permet aux propriétaires bailleurs ou occupants d'obtenir des aides pour l'amélioration de leurs logements. De nouvelles dispositions viennent d'élargir le champs d'intervention de ces subventions. Désormais, les travaux de réhabilitation d'un logement peuvent ainsi être subventionnés **quel que soit son statut d'origine** ; la seule condition étant que le bien réhabilité soit à usage principal d'habitation après travaux. Les projets de **transformation en logement de garage, écurie, grange ou autre bâtiment agricole peuvent donc maintenant être financés** par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Rappelons que l'O.P.A.H. se termine le 31 décembre 2001 et que les dossiers devront être instruits avant cette date. Les travaux devront ensuite être réalisés dans les deux ans. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie, dans les permanences du CAL-PACT, ou directement au 04.74.21.02.01.



Par ailleurs, l'opération **façades et toitures** du Syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône se termine à la même date : des demandes de subventions peuvent encore être déposées avant le mois de décembre.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé ce vendredi 17 août. En cas de besoin, contacter directement le maire ou un adjoint.

Il sera aussi fermé les mardi 4 et vendredi 7 septembre.

DROM EN FETE



Le *DROMADAIRE* a fait une coquille dans son numéro 12, de janvier 2001 ! La fête de Drom aura bien lieu les samedi et dimanche **29 et 30 septembre**, et non 22 et 23 septembre, comme annoncé par erreur.

Les associations organisatrices ont déjà pris leurs premières dispositions, mais chaque volontaire peut se joindre à elles ou agir à titre privé, par exemple pour préparer le défilé de chars . . . il est temps d'y penser !

AVIS AUX RESSORTISSANTS DE RACE CANINE

Quelques plaintes sont enregistrées par le maire au sujet de la divagation et des aboiements des chiens dans le village. Nos amis canins ne sont, à Drom, ni indésirables, ni responsables de maux irraisonnés, mais, s'il ne sont pas maîtrisés, leurs agissements naturels et innocents peuvent, parfois, causer des désagréments pour certains : bruits, excréments, dégradations du fleurissement, visite de poubelles et , quelquefois, être source d'inquiétude en matière de sécurité.



Il conviendrait donc que chacun veille à limiter au mieux les sorties de son compagnon à quatre pattes afin que le « *meilleur ami de l'homme* », élément indispensable du paysage rural, conserve la réputation qu'il mérite !

ESPECES INDESIRABLES

Par contre, c'est du côté végétal que quelques espèces sont classées indésirables ou nuisibles : **chardon**, rumex et ambroisie. Il est donc demandé aux propriétaires, locataires, ayant droits ou occupants, à quelque titre que ce soit, de parcelles, agricoles ou non, de procéder à la fauche ou à la destruction de ces plantes avant floraison et montée en graine.